

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

84/920 du 19/10/84

DECRET N° /MTERFPPS/DGTFP/DFP.
portant reclassement et nomination de
Monsieur B. LEHOLA Albert, Attaché des
S.A.F.

LE PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u l'Ordonnance n°019/84 du 23 AOUT 1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des fonctionnaires;

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du
3.2.62 portant Statut Général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le Statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
(S.A.F.)

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er § 2.

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°80/690 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des Avancements des Agents de l'Etat;

(/u le décret n°84/856 du 8 AOUT 1984 portant nomination
du Premier Ministre;

(/u le décret n°84/858 du 13 AOUT 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement;

(/u l'Arrêt n°4772/MTER.DGTFP.DFP. du 19.6.1984 autorisant
Monsieur BATEHOLA Albert, Attaché des S.A.F. déclaré admis au concours
professionnel, à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale
d'Administration et de la Magistrature (ENAM)

(/u l'Arrêté n°160/MTER.DGTFP.DFP. du 16.1.1984 portant
titularisation et nomination de certains fonctionnaires stagiaires
des cadres des catégories AII et B des SAF (Administration Générale
et Travail);

(/u la dossier constitué par l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1er.—En application des dispositions du décret n°62-426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur BALEHOIA Albert, Attaché de 1^{er} échelon indice 620 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des S...F. (Administration Générale) en service au Ministère des Travaux Publics, de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, Option : Administration Générale, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de 1^{er} échelon indice 790 ACC: néant.

ARTICLE 2.— Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 17 Février 1984, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /.

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 19 OCTOBRE 1984

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Réforme de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itihi Ossetounba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.G.B.	3
D.C.F.	2
SGCM/BC	2
MEPCUH.....	2
DOSSIER	3
Intéressé.....	1